



C Le premier ministre du Canada a accueilli le Secrétaire général des Nations Unies à son bureau à Ottawa.

U MM. Mulroney et Clark ont eu des discussions sur la crise du Golfe avec le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Abdel Méguid.



2. Une force de maintien de la paix

D'autre part, la garantie des frontières du Koweït devra être assurée, dans un premier temps, par une force de maintien de la paix. Le Canada est d'avis que cette force doit être composée principalement de forces des pays de la région. La compétence de ces pays est cependant limitée. C'est pour cette raison que le Canada, dont la réputation dans ce domaine n'est plus à démontrer, leur a offert ses services, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies, pour mettre sur pied un programme de formation. De plus, nous sommes prêts à être membre d'une telle force et à participer aux opérations de planification qu'exige son déploiement. Nous sommes aussi disposés à collaborer avec les Nations Unies afin de convoquer au Canada une réunion d'experts, qui auraient pour mandat d'analyser les besoins et de déterminer les différentes options qui méritent d'être explorées.

3. Restauration de l'environnement

Sur le front de l'environnement, il faudra s'attaquer collectivement à la réparation des dommages causés par le déversement démentiel de pétrole brut dans le golfe Persique. Une équipe de spécialistes canadiens est déjà sur place. Mais il nous faut aussi regarder plus loin et examiner dans quelle mesure les conventions actuelles touchant l'utilisation de l'environnement à des fins militaires pourraient être renforcées. Peut-être sera-t-il nécessaire de négocier une

nouvelle convention. Nous avons pris l'initiative de contacter certains pays afin de poursuivre plus avant ce projet.

Défis à moyen terme : La sécurité dans le Golfe et le Moyen-Orient

1. Une approche globale de la sécurité

D'abord sur le plan de la sécurité. Une force de maintien de la paix, si elle est un facteur d'équilibre, ne peut à elle seule prétendre fournir toutes les garanties de sécurité aux États du Golfe. Les ententes régionales devront donc être complétées par des garanties internationales. Ces dernières pourraient prendre la forme d'accords internationaux engageant certains pays de la Coalition sous le couvert des Nations Unies. Le Canada estime qu'il serait préférable que des garanties n'incluent pas un déploiement permanent de forces étrangères dans le Golfe.

À plus long terme, cependant, les pays concernés devront travailler à mettre en place des mécanismes, des structures, leur permettant de résoudre pacifiquement leurs différends. Bien que l'expérience de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) ne puisse être transposée telle quelle dans cette région, certains de ses enseignements peuvent offrir des avenues prometteuses.

Plusieurs pays européens s'emploient à explorer activement ce concept et pourraient proposer, une fois la guerre terminée, l'organisation d'une conférence sur la sécurité et la coopération au Moyen-Orient, qui engloberait pour l'occasion la région du golfe Persique. C'est un projet ambitieux dont le Canada suit attentivement l'évolution.

C'est aussi dans cet esprit que, lors de la récente visite de mon homologue d'Égypte, le Dr Méguid, nous avons convenu de l'importance de commencer, dès maintenant, l'étude des structures de sécurité de l'après-guerre. ■■■▶